

Luxembourg October 10, 2024.

Cher client,

Nous souhaitons par la présente vous informer de la situation de FWU Life Insurance Lux S.A. ("FLL").

1. Le Commissariat aux Assurances (CAA) a informé le public le 19 juillet 2024 comme suit :

Le 19 juillet 2024, la compagnie d'assurance FWU Life Insurance Lux S.A. a informé le Commissariat aux Assurances (« CAA ») qu'elle ne respectait plus le Minimum de Capital Requis (« MCR ») et le et le capital de solvabilité requis (« SCR »).

Cette information est intervenue au moment où la holding d'assurance FWU AG, actionnaire unique de FWU Life Insurance Lux S.A., a déposé une demande d'insolvabilité auprès du tribunal d'instance de Munich pour cause de surendettement.

Dans ces circonstances et conformément à l'article 116 de la loi modifiée du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances (« LSA »), le conseil d'administration du CAA a décidé le 23 juillet 2024 de geler les avoirs représentatifs auprès des établissements de crédit afin de protéger les intérêts des assurés et des bénéficiaires.

Dans un délai d'un mois, FWU Life Insurance Lux S.A. doit soumettre à l'approbation du CAA un plan de financement réaliste à court terme réaliste visant à rétablir les fonds propres de base éligibles à un niveau au moins égal au minimum de fonds propres requis dans un délai de trois mois.

En l'absence de plan de financement à court terme réaliste ou si l'entreprise d'assurance ne respecte pas le plan approuvé par la CAA, le Conseil d'Administration de la CAA décidera de retirer l'agrément de FWU Life Insurance Lux S.A.

Dans l'intervalle, les mesures de sauvegarde prises par la CAA pour garantir un traitement équitable des preneurs d'assurance et des bénéficiaires ne permettent pas à FWU Life Insurance Lux S.A. de verser une quelconque prestation contractuelle.

2. Le même jour, la CAA a publié le texte qui suit:

Le Conseil d'administration de FWU Protection Fund SICAV a décidé de suspendre temporairement l'émission, le rachat ou la conversion d'actions du fonds avec effet au jour d'évaluation du vendredi 19 juillet 2024 pour toutes les catégories d'actions de tous les compartiments.

En raison de la suspension des achats/ventes de parts de fonds, le Commissariat aux Assurances (le " CAA ") attire l'attention des preneurs d'assurance sur le fait que les primes périodiques ou uniques des contrats d'assurance vie sous-jacents aux compartiments de ce fonds ne peuvent pas être investies et qu'en outre, aucun arbitrage ne peut être effectué.

FWU Life

FWU Life Insurance Lux S.A. - 33, rue de Gasperich - 5826 Hesperange - Großherzogtum Luxemburg - Postfach 1962 - 1019 Luxembourg
info@fwu.life - www.forwardyou.com - R.C.S. Luxemburg B 26817

Managing Director: Mr Arnaud Chemla - Vorsitzender des Verwaltungsrates: Dr. Manfred J. Dirrheimer
Ein vom Commissariat aux Assurances beaufsichtigtes Versicherungsunternehmen.

3. Par décision du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg du 2 août 2024, FWU Life Insurance Lux S.A. a été placée sous le régime du sursis de paiement et Maître Yann Baden a été désigné comme commissaire de surveillance pour surveiller la gestion des actifs et des passifs de FWU Life Insurance Lux S.A. pour une durée de 6 mois.
4. A compter du mercredi 4 septembre 2024, le conseil d'administration de FWU Protection Fund SICAV a décidé de lever la suspension temporaire de l'émission, du rachat ou de la conversion d'actions du fonds, effective pour toutes les classes d'actions de tous les compartiments. De plus amples informations sont disponibles sur le site Internet de FWU Invest S.A.: <https://www.fwuinvest.com/en/products/reporting-center>.
5. A compter du 27 septembre 2024, FWU Life Insurance Lux S.A. a rétabli progressivement le processus d'investissement habituel. Ainsi, les nouvelles primes seront investies selon la stratégie d'investissement définie dans les conditions particulières, les changements de stratégie d'investissement seront possibles et FLL pourra procéder à des désinvestissements liés aux demandes de rachat.

À la suite de ces événements et décisions, nous tenons à préciser que:

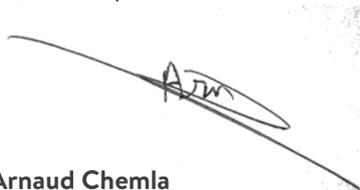
- La reprise du processus d'investissement entraînera également la mise à jour régulière de la valeur de la police.
- Tous les paiements par FWU Life Insurance Lux S.A. restent suspendus jusqu'à la fin de la période de suspension. A cet égard, aucun versement (lié à un rachat, à un décès ou à tout autre sinistre) n'est toujours possible. La valeur de rachat restera déposée sur des comptes spécifiques jusqu'à nouvel ordre.

FWU Life Insurance Lux S.A. travaille sans relâche pour protéger ses actifs et leur valeur autant que possible afin de préserver les droits de ses clients et des autres partenaires contractuels.

En ces temps difficiles, FLL reste pleinement engagée à assurer la stabilité de la société. Dans le cadre de notre engagement en faveur de la transparence, nous pensons qu'il est essentiel de vous tenir informé des principaux développements susceptibles d'affecter votre police.

Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à nous contacter. Vous pouvez nous joindre par téléphone au 00352 - 26494200 ou par e-mail.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin de plus amples informations.



Arnaud Chemla
Dirigent Agree
Chief Executive Officer & Chief Financial Officer



Uwe Meiers
Daily Manager
Chief Technology Officer

FWU Life

FWU Life Insurance Lux S.A. - 33, rue de Gasperich - 5826 Hesperange - Großherzogtum Luxemburg - Postfach 1962 - 1019 Luxembourg
info@fwu.life - www.forwardyou.com - R.C.S. Luxemburg B 26817

Managing Director: Mr Arnaud Chemla - Vorsitzender des Verwaltungsrates: Dr. Manfred J. Dirrheimer
Ein vom Commissariat aux Assurances beaufsichtigtes Versicherungsunternehmen.